



# **REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE**

Modèle proposé par l'ONCD

## IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Raison sociale : CABINET DENTAIRE ROINJARD SELARL

Adresse : 167, Rue des Huguets

Code postal : 01140

Ville : ST DIDIER SUR CHALARONNE

Téléphone : 0474040536

Fax :

Site web : <http://cabinet-dentaire-roinjard.e-monsite.com/>

Email : [cabinet.dentaire.roinjard@gmail.com](mailto:cabinet.dentaire.roinjard@gmail.com)

Nom du représentant de la personne morale : Dr Laurent ROINJARD

Siret : 44468339500016

Naf : 86.23Z (pratique dentaire)

Activité : Omnipratique dentaire

Effectif de l'équipe (salariés, praticiens):4

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sols) :

Non

Degré d'accessibilité :

ERP existant conforme

## **PRESENTATION DES PRESTATIONS PROPOSEES : CHIRURGIE-DENTAIRE**

En application de l'article L.4141-1 du Code de la santé publique la pratique de l'art dentaire (médecine buccodentaire) comporte la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants dans le respect des modalités fixées par le Code de déontologie de la profession mentionné à l'article L.4127-1. Le chirurgien-dentiste peut également prescrire tous les actes, produits ou prestations nécessaires à l'exercice de la profession au regard de l'article L.4141-2 du Code de la Santé Publique.

### **Chirurgien-dentiste omnipraticien**

Deux salles de soin et chirurgie accessibles aux fauteuils roulants.

## DEGRÉ D'ACCESSIBILITE

### ERP existant conforme

attestation d'accessibilité (jointe)

**Si certaines parties du local ou prestations ne sont pas accessibles (ou ne le sont pas encore), le préciser, et les lister, en indiquant s'il s'agit de dérogations ou d'élément(s) non obligatoire(s), et s'il est possible d'y accéder avec l'aide d'un membre de l'équipe :**

- Locaux techniques privés

## FORMATION DU PERSONNEL A L'ACCUEIL DU PUBLIC

### Description des actions de formation

Plaquette informative de la DMA (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité) intitulée « Bien accueillir les personnes handicapées » : [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette\\_imprimable\\_RV\\_bien%20accueillir%20PH.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette_imprimable_RV_bien%20accueillir%20PH.pdf)

Mise à disposition et prise de connaissance de la plaquette (jointe)

Personnel à disposition pour apporter son aide afin accéder aux parties du local ou prestations non accessibles (cf. P4)

**MODALITES DE MAINTENANCE ET D'UTILISATION DES  
EQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITE  
(Ascenseurs, rampes amovibles automatiques, grooms,  
portes automatiques, etc...)**

Equipements spécifiques au local professionnel  
Sans objet

Equipements communs à l'immeuble  
Sans objet